|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **24ème réunion, Genève, 3-5 avril 2019** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-19/****21-F** |
|  | **19 février 2019** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications | |
| PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES À L'UIT-D | |
|  | |
| **Résumé:**  L'importance des partenariats et de la mobilisation des ressources a été soulignée par la CMDT 17. Le présent document présente un aperçu de l'objectif principal, des mesures adoptées dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, et des perspectives envisageables pour renforcer les partenariats et mobiliser des ressources.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.  **Références:**  But 5 et Résultat D.1.e de l'Annexe 1 de la Résolution 71 (Rév. Dubaï 2018) de la Conférence de plénipotentiaires  Résolutions 17 (Rév. Buenos Aires, 2017) et 71 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT | |

# 1 Rappel

La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17) a mis en lumière l'importance des partenariats, de la collaboration et de la mobilisation des ressources pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires (plan opérationnel, projets et initiatives régionales du BDT), des grandes orientations du SMSI et des Objectifs de développement durable, en particulier l'Objectif 17.

Le Plan d'action de la CMDT-17 indique que, lorsque cela est possible, les programmes devraient être mis en œuvre en partenariat avec d'autres organisations et parties prenantes, y compris des Membres de Secteur, des établissements universitaires, des organisations non gouvernementales, et d'autres institutions et réseaux du système des Nations Unies, afin de tirer parti de l'impact des produits et des services mis au point dans le cadre des programmes. Plus précisément, "les initiatives régionales ont pour objet de traiter différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC, par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en œuvre des projets".

La Résolution 17 de la CMDT indique notamment "que le BDT doit continuer de conclure activement des partenariats avec des États Membres, des Membres du Secteur de l'UIT-D et des institutions de financement, ainsi qu'avec des organisations internationales, afin de financer les activités de mise en œuvre de ces initiatives" et demande "aux organisations ou organismes internationaux de financement, aux équipementiers ainsi qu'aux opérateurs/fournisseurs de services, de contribuer, en partie ou en totalité, au financement de ces initiatives approuvées au niveau régional".

Dans la Résolution 71, on considère aussi "que des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, y compris avec l'UIT et d'autres entités, par exemple des organisations nationales, régionales, internationales ou intergouvernementales, le cas échéant, continuent d'être indispensables pour promouvoir le développement durable des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC)".

# 2 Objectif stratégique

Conformément aux résultats de la CMDT-17, l'objectif est de faciliter, de mettre au point et de renforcer les partenariats et la coopération avec diverses parties prenantes, y compris avec d'autres institutions des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, les États Membres de l'UIT, les Membres du Secteur de l'UIT-D, les Associés, les établissements universitaires et d'autres partenaires pertinents venant de pays développés ou de pays en développement, afin de renforcer la mobilisation des ressources, d'éviter tout chevauchement d'activité, et d'aider l'UIT-D à mettre en œuvre les programmes et les initiatives régionales.

# 3 Analyse de la situation

En 2018, 43 nouveaux accords de partenariats et addenda/amendements ont été signés entre le BDT et différentes parties prenantes, pour un montant estimé à 10,9 millions de dollars des États‑Unis, une somme financée conjointement par le BDT et des partenaires extérieurs. La liste de ces accords ainsi que des informations détaillées (signataires, type de partenariat[[1]](#footnote-1), date d'entrée en vigueur, montant et objectif, etc.) figure dans le Document [INF/3](https://www.itu.int/md/D18-TDAG24-INF-0004/fr)[[2]](#footnote-2). Ces accords ont pu être conclus grâce au soutien et aux efforts conjoints des membres et des partenaires de l'UIT, et également grâce à l'action du personnel du BDT hors siège et au siège de l'Union.

Entre 2015 et 2018, 200 nouveaux accords de partenariats et 39 addenda/amendements ont été signés entre le BDT et différents partenaires. Les diagrammes ci-après montrent la répartition de ces accords par région bénéficiaire et domaine d'activité.

**Diagramme: Accords conclus entre 2015 et 2018**

Régions bénéficiaires des nouveaux accords signés

Domaines d'activité des nouveaux accords signés

*Note: En 2015, 28 accords ont été signés en vue de la mise en œuvre des "Activités communes de renforcement des capacités relevant des Centres d'excellence de l'Académie de l'UIT".*

# 4 Actions entreprises et résultats obtenus

## 4.1 Actions externes et résultats obtenus

Les partenariats et la mobilisation des ressources sont avant tout des activités visant à nouer des relations fondées sur la confiance et le respect. Le BDT accorde une attention particulière à la nécessité de favoriser les relations avec les partenaires traditionnels en faisant en sorte que les relations soient durables, mais il reconnaît également qu'il est important d'élargir et de diversifier le nombre de ses partenaires. Des réunions sont organisées et des missions stratégiques sont menées auprès de diverses entités, afin d'ouvrir au BDT des possibilités de nouer des partenariats avec différentes parties prenantes dans l'écosystème des TIC. Des accords ont été signés avec des entités relevant de différents secteurs tels que la santé et la pharmacie, la finance, l'agriculture et l'environnement: par exemple, avec le PNUE, l'UNU, l'ONUDI, le SBC/SSC[[3]](#footnote-3), l'UNITAR, le BIT, l'ISWA[[4]](#footnote-4), l'UN-ViE SCYCLE[[5]](#footnote-5) pour des projets relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE); avec l'OMS, la Fondation mondiale du diabète, la Fondation Pierre Fabre, l'UE, ARM, la GSMA, Sanofi Avantis Group, Novartis Pharma AG, Glaxosmithkline (GSK) Services et la Direction norvégienne de la santé, pour des projets relatifs à la santé sur mobile; avec la FAO dans le domaine de la cyberabriculture; et avec la Fondation Bill et Melinda Gates dans le cadre de l'Initiative mondiale en faveur de l'inclusion financière.

La conclusion de partenariats avec des acteurs clés permet aux BDT de mobiliser des ressources, de partager le coût des projets, d'éviter les chevauchements de travaux et les doubles emplois, d'accroître les retombées des projets, et de renforcer la visibilité du BDT auprès des acteurs extérieurs. Cela offre également au BDT de nouvelles chances d'entrer en contact avec des partenaires fournisseurs de ressources non traditionnels au travers d'activités de sensibilisation conjointes.

Il est essentiel de mettre en œuvre les produits de partenariats (projets ou parrainages, par exemple) de manière rapide et efficace en les associant à des résultats et à une communication de qualité afin de gagner la confiance et la satisfaction du/des partenaire(s) en vue de renforcer les futurs partenariats et d'assurer la mobilisation des ressources.On peut citer, à titre d'exemple, le partenariat conclu avec la Commission européenne qui vise à "accroître les taux de pénétration du large bande hertzien sur le continent africain grâce à une utilisation améliorée et harmonisée du spectre et de la réglementation", pour un montant total de 5,5 millions d'euros, qui engage à renforcer aussi bien les partenariats avec l'Union africaine que la collaboration au sein même de l'UIT.

Des offres de parrainage pour les manifestations parallèles et réceptions qui se déroulent à l'occasion de manifestations organisées par le BDT (comme le Colloque mondial des régulateurs de 2018 (GSR‑18) ou les réunions des Commissions d'études de l'UIT-D (Réunions des Groupes du Rapporteur, 2018)) ont été proposées sur la [*plate-forme consacrée aux possibilités de parrainage*](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Partners/Pages/Sponsorshipportal.aspx). Les ressources mobilisées sont utilisées pour organiser des activités parrainées et renforcer la visibilité qui en découle, pour servir de fonds d'amorçage pour la mise en œuvre d'activités, de projets et d'initiatives, y compris des initiatives régionales, et au besoin pour octroyer des bourses.

## 4.2 Actions internes et résultats obtenus

Le BDT reconnaît que la conclusion de partenariats et la mobilisation des ressources sont une responsabilité commune. Pendant la retraite organisée pour l'équipe de direction du BDT, une séance consacrée à la mobilisation des ressources a permis aux participants d'échanger des données d'expérience et d'aborder les défis à relever et les possibilités à exploiter. Les discussions ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route comprenant dix mesures prioritaires pour renforcer la mobilisation des ressources, à savoir:

1) Stratégie de mobilisation des ressources.

2) Modèle de communication intégrant une dimension humaine.

3) Critères pour nouer des partenariats avec de gros partenaires fournisseurs de ressources.

4) Rapports d'études de marché sur les domaines prioritaires en vue de sensibiliser les partenaires fournisseurs de ressources et d'amener ces derniers à tenir davantage compte de ces domaines.

5) Initiatives moteurs de changement de grande ampleur dans les domaines prioritaires défendus vigoureusement par la direction de l'UIT/du BDT.

6) Mise au point de mécanismes souples pour la conclusion de partenariats.

7) Formation du personnel.

8) Outil à l'intention des propriétaires d'entreprises rassemblant des informations essentielles sur les principaux domaines d'intérêt et recensant tous les partenaires fournisseurs de ressources.

9) Utilisation d'un outil approprié pour gérer la mobilisation des ressources, prévoyant notamment l'établissement de comptes rendus clairs et des indicateurs fondamentaux de performance (IFP) cibles à l'intention des propriétaires d'entreprises.

10) Exploitation des plates-formes existantes pour renforcer et favoriser les partenariats.

Différentes initiatives ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route. Une formation consacrée à la mobilisation des ressources a ainsi été dispensée au personnel hors siège des grades P2 et P3, en juillet 2018, des présentations itinérantes/missions stratégiques ont été organisées dans la région Amériques (États-Unis d'Amérique) et la région Asie-Pacifique (Philippines), et de nombreuses activités de sensibilisation ont été menées auprès de partenaires actuels ou potentiels, d'organismes bilatéraux ou multilatéraux et d'institutions de financement (l'OFID, l'AFD, l'ADA, la Commission européenne, la Banque mondiale, la SFI, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, etc.), d'institutions des Nations Unies (par exemple l'UNIDO, l'OMS, le PNUD, le BNUP, le FNUAP, le CERF et le DAES) et de fondations (Fondation Clinton, Fondation pour les Nations Unies, Citi Foundation, Telefonica Foundation, ProFuturo Foundation, etc.). Ces activités visaient à faire mieux connaître les travaux de l'UIT et plus particulièrement du BDT, à accroître les possibilités de partenariats et à mobiliser des ressources. La stratégie de mobilisation des ressources pour le BDT doit être encore affinée en se fondant sur les résultats des retraites passées de la direction du BDT et sur ceux de la retraite qui doit se tenir prochainement.

En outre, la base de données des accords de partenariat, qui sert de système d'archivage pour tous les accords signés entre le BDT et différentes parties prenantes, est régulièrement mise à jour. Un outil de recherche permet au personnel du BDT d'identifier les partenaires potentiels pour les activités, projets et initiatives en préparation.

# 5 Perspectives d'avenir

La Directrice du BDT examine actuellement l'approche du BDT en ce qui concerne la mobilisation des ressources, les parrainages, les partenariats et l'exécution des projets. Ce point sera traité pendant la retraite qui se tiendra juste avant la réunion du GCDT.

Compte tenu de ce qui précède, le BDT continuera d'améliorer ses outils et ses services dans le domaine de la mobilisation des ressources, et à renforcer les liens de coopération qu'elle entretient avec ses partenaires, traditionnels ou non, relevant du secteur des télécommunications/TIC ou d'autres secteurs dans l'écosystème postconvergence pour la mise en œuvre de projets et d'initiatives à l'échelle mondiale, régionale ou nationale, y compris les initiatives régionales.

Tous les membres de l'UIT sont invités à œuvrer en partenariat avec le BDT pour mettre en œuvre les résultats de la CMDT‑17, les objectifs du SMSI, les objectifs de la PP-18 – particulièrement le nouveau But 5 – ainsi que pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en tenant compte, en particulier, de l'Objectif 17.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Mémorandum d'accord, accord de coopération, document de projet, accord de contribution volontaire, accord de parrainage, etc. [↑](#footnote-ref-1)
2. a) Accords et projets avec contributions en espèces, b) Accords et projets sans contribution en espèces, c) Accords de parrainage, et d) Addenda/Amendements. [↑](#footnote-ref-2)
3. Secrétariats des Conventions de Bâle et de Stockholm. [↑](#footnote-ref-3)
4. Association internationale des déchets solides. [↑](#footnote-ref-4)
5. Programme sur les cycles durables du Vice‑Rectorat en Europe de l'Université des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-5)